



Rupture conventionnel à ma demande

Par **Aurel59790**, le **13/09/2016** à **21:12**

Bonjour j'ai 31 ans et je suis du bâtiment j'ai 11 ans d'ancienneté et je souhaite effectuer une rupture conventionnel pour différente raison ! Ma société propose il y a encore peu de temps des départ volontaire sur différente forme ! J'aurai aimé savoir combien de mois d'indemnité je pourrai essayer de négocier prime légale? Supra légale? Etc... Cordialement

Par **P.M.**, le **13/09/2016** à **21:37**

Bonjour,

L'indemnité obligatoire légalement est de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année mais si celle prévue à la Convention Collective applicable en cas de licenciement est supérieure c'est elle qui s'applique et dans ce cas le supplément est déjà supra-légal...

Si l'employeur acceptait plus, il n'y a pas de limite formelle mais lui doit en avoir...